

ma ville à 30

Bienvenue dans une Métropole apaisée

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le 30 km/h devient la règle à Grenoble, 50 km/h l'exception.

En septembre 2015, quarante-trois communes de l'agglomération se sont engagées dans la démarche Métropole apaisée. Grenoble figure parmi elles. Il va falloir s'y habituer, les panneaux d'entrée des villes volontaires vont progressivement, dès le mois de janvier, épingler à leur mât un principe de signalisation routière jusque-là réservé à quelques zones bien définies : le 30 km/h, pour tous les véhicules motorisés.

Certains axes « resteront » à 50 km/h, indiqués par un marquage expérimental au sol.

« Cette ville apaisée permettra de retrouver un sentiment de sécurité, donc encouragera des pratiques autres que motorisées. Car une ville à 30 c'est aussi une ville où le conducteur de la voiture — et on est tous à un moment donné conducteur, piéton ou cycliste — a un autre rapport à la conduite, plus attentif aux autres » relève Jacques Wiart, adjoint aux déplacements.

Une autre façon de circuler en ville

Conséquence de la nouvelle réglementation : les carrefours à feux sont reprogrammés pour une coordination à 30,

la suppression de certains feux est testée pour fluidifier les parcours et des radars pédagogiques permettront aux conducteurs de s'auto-évaluer et de se rappeler la règle des 30 km/h.



Une ville de proximité

Les autres communes volontaires passeront à 30 dès l'été 2016, alors qu'aura débuté un programme d'aménagement destiné à revitaliser les commerces, améliorer les vitesses commerciales des transports en commun, développer la part du vélo et réviser les plans de circulation. « Il faut affirmer que la voiture aura toujours sa place, sans tomber dans

des débats caricaturaux qui nous enfermeraient. Sans dogmatisme aucun, nous veillons simplement à ce que les divers modes de déplacement soient possibles, selon les lieux, les configurations d'espace, dans une ville qui n'aura plus été pensée uniquement pour la voiture. La ville que nous voulons est une ville dans laquelle on trouve un maximum de proximité entre les lieux de vie, lieux de travail, lieux commerciaux, lieux d'éducation, lieux sportifs, etc. » conclut Jacques Wiart. ■ IT



Boîte à idées

« Ma rue apaisée »

La Métropole invite tous les habitants à déposer sur son site, www.lametro.fr, des idées de réaménagement de rue.

Le projet peut porter sur une place, un carrefour, un quartier, une maison de retraite... Il peut concerner : l'installation de mobilier urbain d'agrément, des propositions d'aménagement, de piétonisation, des actions de sensibilisation... Mi-décembre, 73 idées étaient déposées.



À LIRE

L'interview en intégralité de Jacques Wiart, adjoint aux déplacements.



POURQUOI ?

Conforter les lieux de vie, les cœurs de ville, les écoles, les zones de rencontre, et revitaliser les commerces de proximité.

POUR QUI ?

Rendre la ville et les espaces publics plus agréables à vivre pour les riverains, plus conviviaux pour les visiteurs, plus adaptés aux enfants et aux personnes âgées.

COMMENT ?

Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture, en améliorant la sécurité, en pacifiant la conduite des automobilistes, en réduisant le bruit et la pollution, en fluidifiant les circulations.